

**COMMUNE DE LA TOUR-DE-PEILZ**  
**PLAN GENERAL D'AFFECTATION**

Approuvé par la Municipalité de La Tour-de-Peilz dans sa séance du 26 septembre 2016

Modifications approuvées par la Municipalité de La Tour-de-Peilz dans sa séance du 19 juin 2017

Le Syndic : Alain GRANGIER      Le Secrétaire : Pierre-André DUPERTUIS

Soumise à l'enquête publique du 21 janvier 2017 au 19 février 2017

Modifications soumises à l'enquête publique complémentaire du 15 juillet 2017 au 13 août 2017

Le Syndic : Alain GRANGIER      Le Secrétaire : Pierre-André DUPERTUIS

Adopté par le Conseil communal de La Tour-de-Peilz dans sa séance du 27 juin 2018

La Présidente : Sandra GLARDON      Le Secrétaire : Carole DIND

Approuvé par le Département compétent, Lausanne, le 15 mai 2019

La Cheffe du Département :

Entré en vigueur le 15 mai 2019

validation et charnat SA      architectes - urbanistes - FBJ  
 1400 Rue de la Chapelle 17 1500 Lausanne      021 311 11 11      021 311 11 11

**LEGENDE**

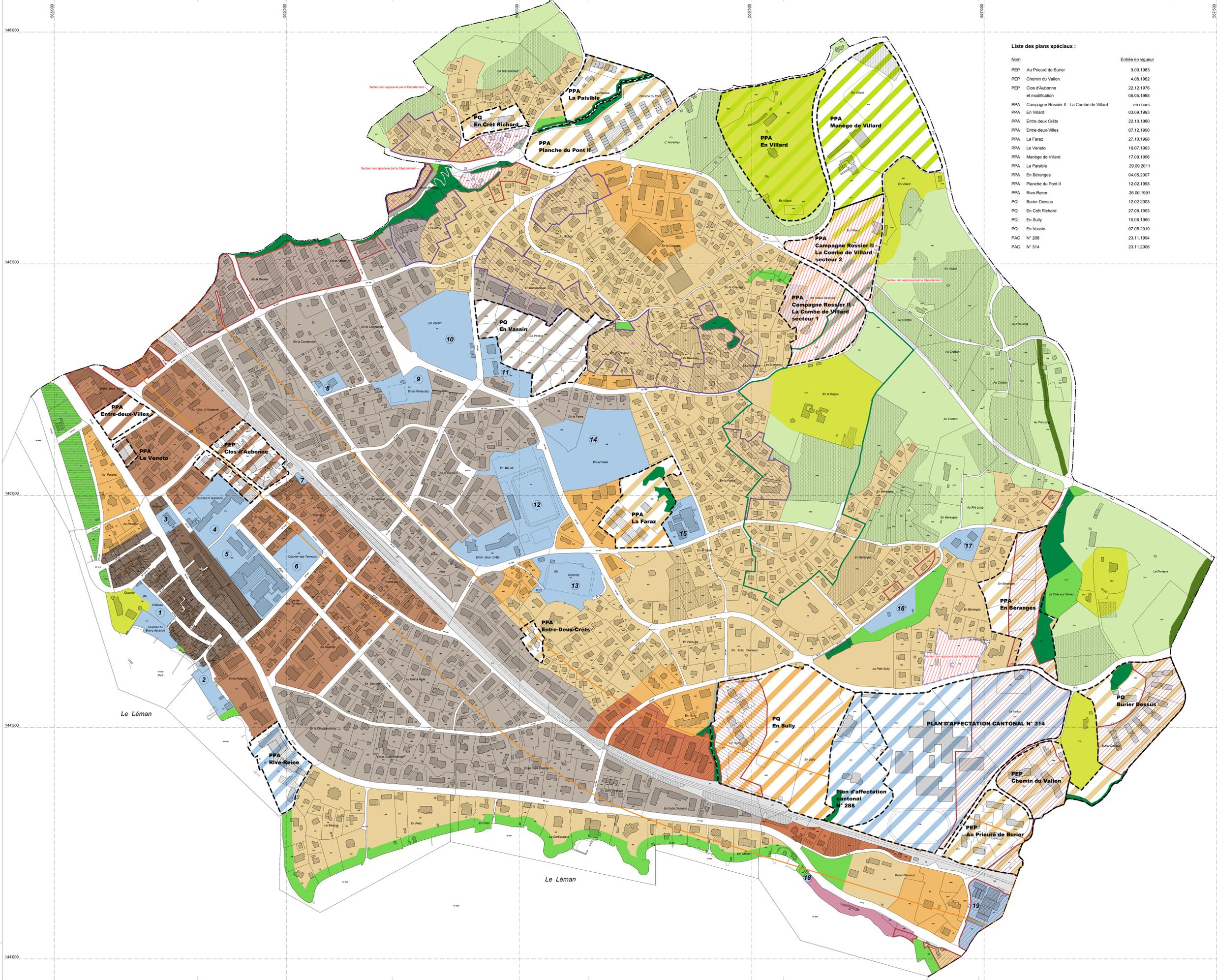
- Zone du Bourg
- Hauteurs maximales admissibles des constructions à la corniche
  - 7.00 m.
  - 9.50 m.
  - 12.50 m.
- Zone urbaine
- Zone d'habitation de forte densité
- Zone d'habitation de moyenne densité I
- Zone d'habitation de moyenne densité II
- Zone d'habitation de faible densité
- Mesure d'utilisation du sol définie par une SPI maximale (art. 80)
- Zone d'installations publiques, secteurs n° 1 à 19
- Zone ferroviaire
- Zone de verdure A
- Zone de verdure B
- Zone de camping
- Zone de site construit protégé
- Zone agricole
- Zone agricole protégée
- Zone vicale
- Zone naturelle protégée
- Secteur de restrictions "fondations" 1
- Secteur de restrictions "fondations" 2
- Secteur de restrictions "glissements spontanés"
- Zones à plans existants (05) au report des affectations, dans les limites des plans existants légalisés, ont été indiqués - se reporter aux dispositions relatives au plan existant correspondant
- aux caractéristiques de la zone urbaine
- aux caractéristiques de la zone de forte densité
- aux caractéristiques de la zone de moyenne densité
- aux caractéristiques de la zone de faible densité
- aux caractéristiques de la zone de très faible densité
- aux caractéristiques de la zone de site construit protégé
- aux caractéristiques de la zone agricole et vicale
- aux caractéristiques de la zone naturelle protégée
- aux caractéristiques de la zone d'installations publiques
- Zone à développer par plan spécial - secteurs A-B-C-
- Aire forestière (selon constatation du 08.09.2007)
- Secteur faisant l'objet d'une constatation de la nature forestière, selon plans de constatation à l'échelle 1:500
- Périmétre du site protégé de La Doge (CE 17.12.2003)
- Périmétre de consultation "accidents majeurs"



Echelle 1:2'000



Plan établi sur la base des données cadastrales d'août 2016 par :  
 Bureau B+C Ingénieurs SA  
 Géomètre officiel  
 1300 Montreux 2  
 Fond cadastral certifié conforme selon article 12 RLATC, le 27 septembre 2018



**Liste des plans spéciaux :**

Nom	Entrée en vigueur
PEP Au Prieuré de Burier	9.09.1983
PEP Chemin du Vallon	4.08.1982
PEP Clos d'Aubonne et modification	22.12.1976
PPA Campagne Rossier II - La Combe de Villard en cours	06.05.1988
PPA En Villard	03.09.1993
PPA Entre deux Crêts	22.10.1980
PPA Entre-deux-Villes	07.12.1990
PPA La Faraz	27.10.1998
PPA Le Veneto	16.07.1993
PPA Manège de Villard	17.09.1996
PPA La Paisible	29.09.2011
PPA En Béranges	04.05.2007
PPA Planchette du Pont II	12.02.1998
PPA Rive-Reine	26.06.1991
PQ Burier Dessus	12.02.2003
PQ En Crêt Richard	27.08.1993
PQ En Sully	15.06.1990
PQ En Vassin	07.05.2010
PAC N° 288	23.11.1994
PAC N° 314	23.11.2006